

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 15/12/2025

Membres en exercice : 13

quinze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : 9

Présents : Gérard BAUMEA, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBI, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : 2**Absents : 2**

Représentés : Christophe GALISSARD représenté par Fabienne KOBI, Geoffroy HUGUES représenté par Gérard BAUMEA

Votants : 11

Absents : Cécile BREUILLAUD, Emmanuelle COMBET

Pour : 11

Secrétaire de séance : Gérard BAUMEA

Contre : 0**Abstention : 0**

Date de la convocation : 08/12/2025

N° d'ordre : DE_068_2025 15/12/2025**Objet : Adhésion FREDON 2026**

La fédération FREDON, mène des actions sur les thèmes du végétal, de la santé et de l'environnement en réalisant une veille technique et réglementaire et en assurant de nombreuses actions sanitaires en milieux agricoles et non agricoles.

Elle accompagne aussi techniquement les élus et les agents communaux, sur l'amélioration et la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion différenciée des espaces publics.

Elle apporte son appui technique à tout gestionnaire d'espaces publics ou privés pour des diagnostics de pratiques sur le terrain, des actions de formation d'agents techniques et des réunions avec des élus et des responsables de structures publiques ou privées.

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que FREDON a été sollicité en 2018 afin d'aider la commune à établir de nouveaux objectifs d'entretien suite à la suppression des produits phytosanitaires, qu'un projet de cartographie a déjà été réalisé, que celui-ci a été validé en Conseil Municipal, pour une mise en application par les services techniques.

L'objectif de l'adhésion de cette année est d'assurer un suivi par FREDON du plan mis en place.

Après avoir pris connaissance des informations ci-dessus, **à l'unanimité** le Conseil Municipal :

- **Décide** d'adhérer à la fédération FREDON pour un montant de cotisation annuelle de 130 € au titre de l'année 2026.
- **Indique** que l'écriture comptable sera transcrive à l'article 6281 "Concours divers, cotisations ..."

Fait à Les Granges Gontardes, le 15/12/2025

Date de transmission de l'acte : 17/12/2025
 Date de réception de l'AR : 17/12/2025
 026-212601454-DE 068 2025-DE
 A.G.E.D.I



